LE PALAIS

DE

CROUTELLE

PAR

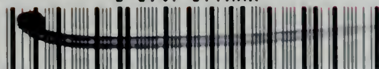
Germain TRIBERT



POITIERS

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE L'OUEST

RUE DE LA PRÉFECTURE



Jan. 20 1940

LE PALAIS

DE

CROUTELLE

PAR

Germain TRIBERT

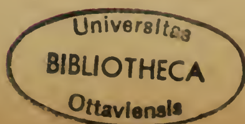


POITIERS

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE L'OUEST

RUE DE LA PRÉFECTURE

1885



LE PALAIS

DE

CROUTELLE[1]



PREMIÈRE SECTION

L'Arrivée.

En suivant la route de Bordeaux, à 5 kilomètres de Poitiers, avant d'arriver à Croutelle, on trouve, à gauche, une grande demeure. Elle est bâtie sur le point le plus élevé de la contrée, à 144 mètres au-dessus du niveau de la mer, à 26 mètres au-dessus de Poitiers, dont l'altitude est de 118 mètres.

(1) Notice lue à la séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest, le 19 février 1885.

Une avenue plantée d'ormeaux et de charmilles d'un demi kilomètre y conduit; à peu près à son extrémité à droite, et à angle droit, une autre avenue, avec grille en fer, donne accès dans un parc. Plus loin, à droite aussi, est une haute barrière en bois, qui donne accès dans une vaste cour, où sont les communs, pigeonnier, écuries, greniers; au-dessus, granges, étables, toits à moutons, toits à volailles.

Revenons à la grille en fer.

A la suite est une large avenue, plantée de tilleuls taillés ; c'est comme une voûte sombre et silencieuse ; puis soudain, à 40 mètres, une large éclaircie, à gauche est la grande demeure. C'est le *Palais*, ainsi nommé à une époque déjà reculée. On y arrive aujourd'hui en suivant la façade principale parallèle à la route de Bordeaux.

Cette avenue en tilleuls se prolonge au delà du Palais même et forme une allée d'une longueur égale à celle de l'arrivée. La longueur totale est de 140 mètres.

Le Palais, calme et fièrement posé, coupe en deux parties égales cette avenue d'arrivée.

Deux rangées de tilleuls, de 100 mètres

environ, régulièrement taillés, tombent perpendiculairement sur ces allées d'arrivée, forment ainsi un vaste quadrilatère et, plantés à distance, servent d'encadrement à la façade du Palais, qui a 60 mètres de longueur du côté du parc.

Le parc est aujourd'hui une vaste prairie plantée à l'anglaise.

C'est le goût moderne ; mais on retrouve encore les traces des allées droites et des avenues des parcs de Louis XIV.

A une centaine de mètres, dans le parc, sont aujourd'hui des bassins, formant douves, larges et profondes et solidement murées. Elles règnent surtoute la longueur des prairies. Des documents certains permettent d'affirmer que ces bassins n'existaient pas dans le principe.

Ils sont d'une époque postérieure et ont été établis par le propriétaire du Palais, en 1775, soit soixante-quatorze ans après la construction du Palais.

L'ancienne avenue d'honneur du Palais n'avait pas à franchir ces bassins ; aujourd'hui, des arbres nombreux d'origine exotique, rares et choisis, cachent ces douves aux yeux des promeneurs ;

les eaux de ces bassins sont celles qui viennent de l'égout des terres.

On franchit les bassins par deux larges passages, formés de terres rapportées et maçonnées au niveau du sol naturel. Ces passages ont une largeur de 3 ou 4 mètres; au delà des douves, la prairie se poursuit. Elle est aujourd'hui divisée en deux par un fossé profond mitoyen et par une haie vive très élevée. Nous dirons plus tard pourquoi cette division de cette partie du parc.

Le côté droit de cette prairie s'étend, à droite, jusqu'à l'avenue d'arrivée dont elle est séparée par un large fossé et par une haie vive ; le potager de droite a pris fin aux douves. Cette prairie a été plantée à l'anglaise ; c'est la promenade favorite des propriétaires actuels.

Des bancs de distance en distance, des massifs d'arbres verts et quelques charmilles sinueuses taillées à hauteur d'appui ; à gauche un pont rustique, jeté sur le fossé mitoyen, conduit dans le pré dit *de la terrasse*. Ce nom lui vient de ce que le sol, dès l'origine, a été relevé et maintenu à plusieurs mètres au-dessus du sol naturel où passait à distance la route de Bordeaux. La décli-

vité du sol naturel est considérable à cet endroit; aussi le mur de la terrasse est-il peu élevé du côté nord, tandis qu'il est élevé de plusieurs mètres du côté sud.

Le mur de soutènement de cette terrasse est élevé au-dessus du sol naturel et sert de parapet et de garde-corps.

En saillie du côté du parc et engagée dans le mur même est une banquette en maçonnerie formant siège et gradin qui permet, même assis, de voir au-dessus du mur, aujourd'hui, la route qu'elle côtoie et comme autrefois l'horizon boisé qui fait face.

A gauche de cette prairie de la terrasse est une jolie futaie; en allant vers le sud, on y accède en descendant une dizaine de marches : c'est la différence de niveau, entre la terrasse côté sud et le sol naturel de la futaie. A peu de distance, dans la futaie, on retrouve sur le sol les traces d'une vaste glacière aujourd'hui détruite et comblée il y a peu d'années. Une route carrossable, venant de la route de Bordeaux et traversant la futaie, conduit aujourd'hui au Palais. C'est un travail tout à fait moderne.

Ce chemin servait d'arrivée spéciale

à l'un des propriétaires du Palais, le propriétaire de la partie sud, à l'époque où le parc et le Palais lui-même étaient séparés, pour la jouissance et l'habitation, en deux parties distinctes vers 1840, jusqu'en 1872.

Nous remontons cette avenue carrossable et nous nous retrouvons devant le Palais.

Palais extérieur.

C'est un long rez-de-chaussée à toiture brisée en ardoises, dite à la Mansart, avec œils de bœuf ovales, à maçonnerie cintrée, engagée dans la toiture; en avant, est une large plate-forme à trois marches sablées, formant terrasse; quinze fenêtres à quatre grands carreaux dans la totalité de la façade, répandant à flots l'air et la lumière dans les vastes pièces du Palais; la construction est simple en profondeur; les fenêtres se font face les unes aux autres. Voilà une des œuvres de l'école de Mansart, l'architecte favori de Louis XIV.

La pensée se reporte vers le grand Trianon de Versailles.

Devant le Palais, ce qui frappe tout d'abord, c'est la pureté des lignes, puis la solidité des murs construits en pierres de taille et en moellons taillés d'égale dimension. Les arêtes des pierres sont toutes rabattues et à joints contrariés; pas une pierre n'a perdu son aplomb depuis deux siècles bientôt; pas de revêtement, pas de crépissage; une fenêtre plus large que les autres indique l'emplacement de la porte centrale, à l'origine.

On entre aujourd'hui dans le Palais, par un escalier du pavillon du nord.

Palais intérieur.

Grande antichambre, vaste salle à manger, panneaux en bois, encadrés de boudins. De la salle à manger, on entre dans un grand salon de dix mètres de long sur six mètres de large et de quatre mètres de plafond.

Le salon est boisé en chêne sculpté. Les sculptures profondément fouillées

se détachent en vigueur du fond des panneaux. Deux immenses poutres soutiennent le plafond; elles sont aussi ornées de sculptures. Les guirlandes de fleurs, finement en relief, les vases sculptés, les attributs au-dessus des portes semblent appartenir à l'époque gracieuse et maniérée du règne de Louis XV et de Mme de Pompadour.

C'est le propriétaire du Palais, en 1772, qui a dû faire exécuter ces travaux.

Ils ont certainement entraîné de grands frais.

La façade est du Palais donne sur une vaste cour : elle est semblable à la façade ouest pour le corps principal du logis; mais au centre de la toiture mansardée, au-dessus de la fenêtre où se trouvait à l'origine l'escalier central, est un fronton en pierre, en forme d'œil de bœuf, plus élevé et plus large que les autres.

Sur ce fronton se trouvait un large écusson; ce doit être celui de la famille Thoreau qui a construit le Palais; mais on ne peut le reconnaître, tellement les pierres sur lesquelles il était sculpté en relief ont été brisées par le marteau et corrodées par l'action de l'air. Cependant, au-dessus du bandeau se trouve

incrustée et parfaitement conservée la date de 1701. Comme à la façade ouest deux pavillons forment avant-corps.

La cour est vaste et longue, sur un sol en pente. Elle est terminée à son extrémité par un mur d'appui formant parapet et garde-corps. Ce mur d'appui est orné de cinq vases en pierres gracieusement sculptés. Les guirlandes et les fleurs s'y montrent en haut-relief dans un état de conservation entière.

On peut prouver qu'elles appartiennent au règne de Louis XV, au style Pompadour, comme les boiseries du grand salon.

Derrière ce mur d'appui est une vaste pièce d'eau.

Deux ailes se relient à la façade principale est; ce sont les bâtiments d'habitation ; à droite, en regardant la façade est du Palais, est un pavillon : c'était la chapelle du Palais. On y accédait en sortant des appartements en aile par une terrasse recouverte en pierres plates. A gauche, dans l'autre aile, sont des bâtiments d'habitation, et l'emplacement d'une terrasse parallèle à celle de droite et qui peut-être n'a jamais été achevée; ce sont aujourd'hui des bâtiments de ferme et d'exploitation.

DEUXIÈME SECTION

Succession des propriétaires de 1630 à 1870.

Après cette description des bâtiments du Palais, à l'extérieur et à l'intérieur, et de son vaste parc, dans leur état actuel, il ne sera pas sans intérêt d'établir, sur pièces puisées aux meilleures sources, la série des propriétaires de cette grande demeure.

Tel qu'il existe aujourd'hui, le Palais façade est et façade ouest aurait été construit par les frères Thoreau, à la fin du XVIIe siècle, de 1693 à 1701 ; ils en étaient devenus propriétaires en 1688.

Les deux ailes nord et sud de la cour d'honneur auraient été construites par Forien de la Roche Esnard, 73 ans plus tard, soit de 1774 à 1780. Mais l'intérêt qui s'attache aux recherches sur le Palais paraît remonter à une époque plus éloignée.

De nombreuses pièces manuscrites et imprimées, en dépôt aux archives du département, permettent d'affirmer que le Palais existait à une époque bien antérieure. Les constructions primitives devaient remonter au XIIe et au XIIIe siècle, alors que les seigneuries se multipliaient à l'infini. Elles devaient être très modestes si on en juge d'après un procès-verbal de saisie des 16 octobre 1688 et 10 janvier 1689, saisie faite après le décès du seigneur de Vernon, propriétaire du Palais à cette époque, et antérieure de dix années aux travaux de reconstruction des frères Thoreau (1).

La maison noble du Palais consistait, en 1688, uniquement en deux chambres basses, deux chambres hautes, grenier par-dessus, galerie sur laquelle s'ouvraient ces deux dernières chambres, une chapelle, cour, cave, écurie, four, grange, cellier ; le tout se tenant, entouré de hautes murailles. — Le manoir du Palais n'était qu'une maison noble ; c'est le titre, avec celui de seigneurie, que lui donnent les actes déposés aux archives de la préfecture de la Vienne.

---

(1) Procès-verbal de saisie du 16 octobre 1688 archives de la préfecture de la Vienne.

La maison noble et seigneurie du Palais s'étendait sur les paroisses de Mézeaux, Croutelle, Fontaine-le-Comte et autres. Elle comprenait : jardin, garennes, deux métairies ; l'une, la grande métairie du Palais, joignant la cour même du manoir, l'autre l'aumônerie située auprès.

Elle comprenait en outre diverses terres nobles, notamment la maison noble et seigneurie de l'Ecorcherie et plusieurs terres de roture. Elle relevait, ainsi qu'il résulte d'un acte de vente du 30 août 1693, du château de la Mothe de Croutelle (1), érigé en châtellenie, à une époque plus ou moins ancienne.

Le premier propriétaire dont on trouve les traces, soit aux archives du département de la Vienne, soit dans les annales du Poitou, est Mourault de la Vacherie, conseiller d'Etat, qui fut l'ami intime de Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, garde des sceaux.

L'histoire n'eût, sans doute, jamais fait mention de la seigneurie du Palais de cette époque, si son propriétaire n'eût donné l'hospitalité à l'un de ces

(1) Aujourd'hui propriété de M. Paulze d'Ivoy, ancien préfet de la Vienne.

factieux qui souvent troublèrent la paix publique durant la vie du cardinal de Richelieu (1).

Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, que Richelieu avait fait garde des sceaux à la suite de la Journée des Dupes, pour le récompenser du dévouement dont il donna des preuves à cette occasion, eut la faiblesse, fasciné malgré ses cinquante ans par la duchesse de Chevreuse, de se mêler à des intrigues de cour contre son bienfaiteur. Il eut l'imprudence, pour plaire à cette dangereuse sirène, de danser chez la reine, tandis que Richelieu luttait contre la mort. Par son énergie Richelieu ressaisit cette vie fugitive, toujours prête à lui échapper ; il se releva terrible, et abattit d'un souffle les téméraires qui avaient osé tendre vers sa dépouille une main trop hâtive.

Ce fut le sort de Châteauneuf ; il fut dépouillé de la garde des sceaux, arrêté et emprisonné à Angoulême ; son ami

(1) *Mémoires du cardinal de Retz*, tome II, page 118 ; Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, tome III, page 277 ; Henri Martin, *Histoire de France*, tome II, page 84 et suivantes, et tome XII, page 128. — 11 novembre 1630.

intime, le conseiller d'Etat Mourault, partagea sa disgrâce et fut de son côté emprisonné à Angers. Ils ne recouvrèrent leur liberté que dix ans plus tard, en 1643, après la mort de Louis XIII, lorsqu'un parlement brouillon, comme il en existe souvent dans les temps de réaction, violant ses traditions les plus respectables, par haine de la mémoire de Richelieu, amnistia et déclara même innocents non seulement les imprudents qui s'étaient bornés à danser chez la reine , ce qui certes n'eût été que justice , mais aussi les grands seigneurs, véritablement factieux, qui avaient porté les armes contre la France.

A leur sortie de prison, les deux amis Châteauneuf et Mourault de la Vacherie se retirèrent au Palais où ils vécurent dans la plus étroite intimité, méditant sur les vicissitudes des grandeurs de ce monde. La cause de leur disgrâce resta ignorée dans le pays, malgré le séjour qu'ils y firent.

Elle y était encore ignorée plus d'un siècle après, lorsque Thibaudeau écrivit son histoire du Poitou.

Par droit de succession, la terre du Palais passa à une dame Mourault, épouse de messire Ernest Philippe, sei-

2.

gneur comte de Morlot. Elle la vendit en 1660 (24 février) à messire de Vernon (1), seigneur de Bonneuil et autres places, époux de dame Marguerite Chastry. A sa mort, de Vernon laissa une succession fort obérée.

La maison noble et la seigneurie du Palais fut saisie à la requête de ses créanciers (procès-verbal des 16 octobre 1688 et 10 janvier 1689) et adjugée avec ses dépendances à Simon-René Thoreau, prieur du prieuré de Notre-Dame de Château-la-Roche, et à Charles Thoreau, archidiacre et chanoine (2). Cette adjudication fut confirmée par la vente volontaire que leur consentirent, quatre ans après, la veuve de Vernon, seigneur de Bonneuil, et ses enfants (août 1693). A peine furent-ils en possession du Palais, que les nouveaux acquéreurs en firent constater l'état par des experts. Il résulte du procès-verbal qui en fut dressé, à la date du 23 décembre 1693,

(1) 1660. — Archives de la préfecture de la Vienne.

(2) Qui ont construit le palais actuel en 1693, soit quatre ans après, et l'ont achevé en 1701.

Les Thoreau restent propriétaires du palais de 1688 à 1720, soit 32 ans.

quatre mois après l'acquisition, que cet état était des plus fâcheux.

Les portes et les fenêtres tombaient de vétusté, les murs étaient lézardés, les fondements eux-mêmes, fouillés par les eaux qui atteignaient dans la cave une hauteur de trois pieds, menaçaient de s'effondrer (1).

La ruine de l'édifice était imminente, témoignant ainsi de l'ancienneté du manoir. C'est, sans doute, cet état de ruine qui en détermina la reconstruction, terminée en 1701 ; 19 ans après, en 1720, le Palais appartenait encore à l'un des membres de la famille Thoreau, à demoiselle Elisabeth-Renée Thoreau de Saint-Chartres, à laquelle il était advenu par droit de succession (2).

Elle était issue du mariage de messire René Thoreau de Saint-Chartres, conseiller du roi, conservateur des privilèges royaux de l'université de Poitiers, et de Marie de Mascureau de Sainte-Terre. Elisabeth-Renée Thoreau de Saint-Chartres épousa, en 1720, Thibault-Fran-

---

(1) Expertise du 23 décembre 1693, archives de la préfecture.

(2) Le Palais passe par les femmes des Thoreau aux Forien.

çois-Gaspard Forien, chevalier seigneur de Saint-Juire, fils de Thibault Forien, seigneur des Touches (1).

Les recherches que nous présentons sur le Palais ne nous autorisent pas à parler longuement de la famille des Forien. Un mot pourtant sur la famille de Forien, qui a joué un rôle considérable dans la Vienne et à Poitiers, particulièrement en 1722. Thibault Forien, seigneur des Touches, père du chevalier Gaspard Forien, seigneur de Saint-Juire, devenu, par son mariage avec demoiselle Elisabeth Thoreau de Saint-Chartres, propriétaire du Palais, avait été maire de Poitiers et confirmé dans ces fonctions les années suivantes pendant cinq années, jusqu'en 1727, en considération des services qu'il avait rendus. La mairie de Poitiers élevait aux titres de noblesse : il portait d'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une; une pointe d'argent au chef burelé de six pièces, avec cette devise : *Candor nobilis*. Ces armoiries sont précisément celles qui sont empreintes sur la plaque de fonte de la cheminée de la cuisine.

---

(1) La terre du Palais entre dans la famille Forien.

De 1727 à 1735, Mathieu Babinet, seigneur du Peux et de Jouée, fut maire de Poitiers, et Thibault Forien fut de nouveau maire de Poitiers, en 1735, pendant trois ans. Il fut, en 1739, remplacé par Elie Forien, son frère, écuyer, seigneur de la Roche-Esnard, qui lui-même eut pour successeur Charles Thibault Forien, jusqu'en 1747 (1).

Revenons aux recherches relatives au Palais.

Les époux Forien de Saint-Juire n'eurent pas d'enfants ; mais le mari avait un cousin germain, Jean-Elie Forien, seigneur de la Roche-Esnard, celui-là même qui avait été maire de Poitiers en 1739. Le domaine du Palais excitait vivement la convoitise de ce cousin. Les époux Forien de Saint-Juire le lui vendirent avec le bourg Archambault, trente ans après, en 1770. Quelques détails sur Forien, seigneur de la Roche-Esnard, qui tombe en déconfiture vingt ans après, en 1782.

Postérieurement, et le 20 mai 1772, Elisabeth-Renée Thoreau de Saint-Char-

(1) Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, tome III, page 431. Manuscrit donné à la ville de Poitiers par M. Bourbeau, ancien maire et député.

tres, dûment autorisée de son mari, Forien de Saint-Juire, fit donation entre-vifs de la métairie noble de Beauregard à ce même cousin germain, Jean-Elie Forien, seigneur de la Roche-Esnard, alors conseiller du roi, seul receveur des tailles de l'élection de Poitiers, y demeurant, qui, plus tard, en 1782, à la déconfiture de son mari, devint adjudicataire du Palais (1).

En même temps qu'il faisait l'acquisition de la terre du Palais, Jean-Elie Forien de la Roche-Esnard achetait aussi le mobilier qui garnissait le manoir. Le Palais était alors régi par un Thoreau de Saint-Juire et affermé. Le nouvel acquéreur fit résilier le bail.

Ces faits sont consignés dans une lettre que ledit Thoreau de Saint-Juire écrivait, le 12 mars 1773, à M. Forien, dans son hôtel à Poitiers. Il le qualifiait de cousin. A quel titre le traitait-il ainsi ? Ce Thoreau de Saint-Juire était-il frère ou cousin de la dame Thoreau de Saint-Chartres, épouse de Forien de Saint-Juire, devenue, par cette alliance,

---

(1) Première saisie, Vernon, 1688, deuxième saisie, Elie Forien, 1782.

cousine germaine de Jean-Elie Forien, seigneur de la Roche-Esnard ?

On lit dans cette lettre :

« Je suis fort aise, mon cher cousin,
» que vous ayez fait résilier le bail du
» Palais ; cela vous donnera plus de fa-
» cilités pour vos arrangements. »

Jean-Elie Forien de la Roche-Esnard consacra toute son attention à l'administration et à la prospérité du Palais que son cousin germain Forien de Saint-Juire et sa femme lui avaient cédé et vendu ; de nombreux documents font foi de son incessante préoccupation à l'occasion du Palais.

Sur la lettre de Thoreau de Saint-Juire est, en cire noire, l'empreinte parfaitement conservée d'un écusson contenant, à la droite de l'empreinte, les armoiries des Forien, dont j'ai donné la description, et à gauche celles des Thoreau, un taureau debout.

Ce cachet, dont s'était servi le signataire de la lettre, ne devait pas lui appartenir ; il devait être celui de dame Elisabeth - Renée Thoreau de Saint-Chartres, épouse de Forien de Saint-Juire.

Il était, en effet, conforme aux édits,

d'après lesquels les filles qui se mariaient perdaient leur nom qu'elles ne pouvaient transmettre à leurs enfants. Elles prenaient, comme aujourd'hui, le nom de leur mari, et, si elles conservaient les armes de leur famille, c'était précisément pour faire connaître de quel sang elles étaient issues ; et, pour que cela ne causât point de confusion, elles ne pouvaient jamais les porter seules ; elles étaient obligées de placer celles de la famille de leur mari au côté droit, et celles de leur propre famille qu'elles quittaient au côté gauche (1).

Forien reste propriétaire du Palais pendant douze ans [1770-1782]. Puis il tombe en déconfiture. La terre du Palais est saisie, vendue aux enchères devant la cour des aides à Paris, à la diligence tant du procureur général en ladite cour que des syndics et directeurs des créanciers unis dudit Forien, et adjugée le 8 mai 1782 à la dame Dauphine-Catherine de la Gauderie, sa femme.

La dame Forien fut séparée de biens et autorisée par justice à administrer les biens personnels ; elle se retira à

---

(1) Dénisart, *voir* nom ; et Merlin, Rép., *voir* nom, § 3, page 51.

Port-Royal, à Paris. Quant à Forien, son mari, il quitta la France et erra aux Antilles d'île en île, et de ville en ville, sans domicile fixe, cherchant probablement à rétablir sa fortune. Au moment de son départ, il avait, en juillet 1781, par acte fait à Paris, donné à sa femme une procuration, à l'effet de consentir, tant en son nom qu'au nom d'elle-même, au mariage de leurs enfants.

Le 4 août 1783, il renouvela cette procuration par acte passé devant un notaire de la Martinique, dans laquelle on lit que :

« Jean-Élie Forien, écuyer, seigneur
» de la Roche-Esnard, demeurant ordi-
» nairement au bourg de Saint-Pierre,
» étant en ce jour en la ville de Port-
» Royal, île de la Martinique, confirme
» la procuration par lui donnée à Paris,
» en juillet 1781, à dame Dauphine-
» Catherine de la Gauderie, son épouse,
» et surabondamment l'autorise à cet
» effet, de pour lui et en son nom, à
» consentir, concurremment avec elle, à
» tout mariage qu'elle jugera sortable
» pour leurs enfants communs, aux
» clauses et conditions dotales qu'elle
» jugera à propos; d'élire, pour cet effet,

» au nom du constituant, tel domicile,
» pour tout ce qui concerne lesdits ma-
» riages, attendu que son état actuel le
» mettant dans la nécessité de voyager
» d'île en île, il ne peut s'assigner lui-
» même un domicile fixe et perma-
» nent. »

Par le même acte, il approuve et ratifie, en tant que besoin serait, le consentement donné par ladite dame, son épouse, au mariage de leur fille aînée avec M. de Baudus, avocat du roi au siège de Cahors.

A la mort de la dame Forien de la Roche-Esnard, sa succession se partagea entre ses cinq enfants. Le Palais et le parc dans lequel il est renfermé formèrent deux lots.

L'un, comprenant le vestibule, la salle à manger et l'aile nord, avec la moitié du parc, fut attribué à dame Marie-Radégonde Forien, épouse de Joseph-Louis-Henri-Alexandre-Direnne Lombart, capitaine au régiment de Provence.

L'autre, composé du grand salon et de toute la partie sud des bâtiments, comprenant l'aile sud et la seconde moitié du parc, le fut à Barthélemy-Sulpice de Gaulejac, lieutenant au régiment

de chasseurs des Pyrénées, et à Thérèse-Elie-Eugène-Amable de Gaulejac, propriétaire, officier retraité, représentants de leur mère, dame Marie-Catherine-Forien, décédée, épouse de Paul-François de Gaulejac.

Les de Gaulejac appartenaient à l'une des anciennes familles du Languedoc. Ce partage en deux des bâtiments du Palais et du parc fut un acte regrettable au point de vue de l'art. Pour opérer la division, les portes de la salle à manger par lesquelles on communiquait avec le salon furent murées, et le mur de refend fut prolongé à l'est, partageant la cour du parterre en deux parties à peu près égales. Du côté de l'ouest, ce mur devait également se prolonger jusqu'à la grande route de Paris à Bordeaux ; mais on se borna à faire un large fossé planté d'une haie.

Les frères de Gaulejac vendirent leur part nord à M. Boucher, riche industriel de Poitiers, et l'autre moitié nord fut acquise de M. de Baudus par M. Deville.

En juillet 1870, M. Salneuve, conseiller honoraire à la Cour de cassation, commandeur de la Légion d'honneur, et Mme Salneuve ont fait l'acquisition de la partie du Palais et du parc qui apparte-

nait à M. Boucher. Deux ans après, M. et Mme Salneuve ont acquis la portion du Palais et du parc qui appartenait à M. et à Mme Deville.

TROISIÈME SECTION

Traditions. — Légende.

Nous avons décrit l'aspect général du Palais, à l'extérieur et à l'intérieur. Nous avons cherché à reconstituer son histoire et les transformations qu'il a subies, en suivant les noms de ses divers propriétaires, depuis le règne de Louis XIII jusqu'à l'époque actuelle. Nous allons passer en revue quelques traditions et légendes sur le Palals. Elles sont en honneur dans la contrée.

D'après les traditions du pays, le manoir du Palais aurait reçu son nom de *Palais*, de ce qu'il aurait été un lieu de rendez-vous où les magistrats de la sénéchaussée de Poitiers se réunissaient, à l'époque des vacances, pour se délasser de leurs travaux et se livrer au plaisir de la chasse. Il aurait été comme une

succursale du Palais de justice de Poitiers. Que le manoir du Palais ait été un rendez-vous de chasse, c'est possible: il était autrefois entouré de bois. Que, de là, ce manoir ait pris le nom de *Palais*, par une assimilation demi ironique et demi bienveillante, c'est possible ; et on peut admettre que, dès son origine, ou pendant de longues années, il a pu appartenir à un magistrat qui se fit un plaisir d'y recevoir ses collègues.

Quoi qu'il en soit, le nom de *Palais* paraît assez répandu en France; plusieurs localités portent ce nom. Ainsi, il existe sur la route de Poitiers à Mirebeau, aux trois quarts du chemin environ, une localité appelée *Le Palais ;* le chef-lieu de Belle-Isle en mer s'appelle *Le Palais*, et d'autres localités encore en France.

La tradition du pays prétend encore que c'est Forien de la Roche-Esnard qui aurait fait construire le Palais actuel de Croutelle, et qu'il n'aurait pu l'achever, ayant été ruiné par la Révolution.

Elle raconte, à ce sujet, qu'il aurait envoyé, pour le soustraire aux lois révolutionnaires, à son frère, réfugié à Londres, tout son or, renfermé dans des barils qu'il aurait déclaré contenir de vieilles ferrailles. A leur retour en

France, le contenu des barils aurait été conforme à sa propre déclaration, mais l'or s'était converti en viles ferrailles. Il en est même qui vont jusqu'à dire que cette substitution aurait été faite par son frère.

Cette légende, comme toutes les légendes, a du vrai et du faux.

Il est rare, en effet, qu'une tradition, qui se transmet de génération en génération, n'ait au fond quelque chose de vrai. Il s'agit de le discerner. Et d'abord, il n'est pas exact de prétendre d'une manière absolue, comme le fait la tradition, que la construction du Palais soit due à Forien de la Roche-Esnard. Il était propriétaire vers 1770 seulement; le millésime de 1701, incrusté sous l'écusson du principal corps de bâtiment, côté est, cour des parterres, proteste contre cette partie de la légende ; c'est dans le cours de cette année 1701 que cette construction a été terminée, et le Palais appartenait encore, au milieu du XVIIIe siècle, à un membre de la famille Thoreau, la dame Elisabeth-Renee Thoreau de Saint-Chartres, épouse de Forien de Saint-Juire.

C'est donc un membre de la famille Thoreau qui possédait le Palais en 1701

et qui l'a fait construire, et non un membre de la famille Forien, absolument étrangère au Palais, à cette époque.

Il n'est pas davantage exact de prétendre que Forien de la Roche-Esnard, acquéreur du Palais, ait été ruiné par la Révolution.

Forien était ruiné quelques années auparavant, le domaine du Palais ayant été vendu aux enchères, dès 1782, tant à la diligence du procureur général en la cour des aides que des syndics et des créanciers réunis dudit Forien. On se souvient que le Palais fut adjugé, le 8 mai 1789, à la dame Dauphine-Catherine de la Gauderie, sa femme.

Voilà le faux; voyons maintenant ce qu'il pourrait y avoir de vrai dans la tradition.

Que le corps principal du logis ait été terminé en 1701, c'est incontestable. Mais, ne serait-il pas possible que cette date ne se rapportât qu'à ce corps principal compris entre les deux pavillons formant avant-corps et à ces deux pavillons, et que les deux ailes de la cour des parterres eussent été bâties depuis 1701? Ce n'est pas impossible.

Dans cette hypothèse, la construction du Palais se serait composée d'un vesti-

bule ou antichambre, de la salle à manger, du salon et de deux chambres complètes à la suite ouvrant, l'une sur la terrasse du côté de la grande route, et l'autre sur les jardins au sud, ce qui constituait, d'après le jugement d'adjudication : « les appartements formant le » corps de logis qui ont leurs vues et » entrées sur le parterre et sur la » terrasse du côté du grand chemin. »

Le corps principal du logis, qui laissait ainsi en dehors les deux ailes, comptait sur chacune de ses deux faces neuf ouvertures dont celles du milieu étaient des portes par lesquelles on accédait de la terrasse et du parterre dans le salon.

C'est la seule partie du bâtiment qui soit mansardée ; c'est la seule qui soit établie sur la cave même des anciennes constructions qui ont existé avant 1701, et sur le point le plus culminant de la contrée ; ce n'est qu'un rez-de-chaussée, sans sous-sol, tandis qu'il en existe sous les deux ailes en raison de la déclivité du terrain.

Dans la même hypothèse où le millésime de 1701 ne s'appliquerait qu'au corps principal du logis, ce serait M. Forien de la Roche-Esnard qui aurait fait

construire les deux ailes ; il les a ajoutées à chacune des extrémités de la construction de 1701, auxquelles il les a appliquées en les mettant en retrait des deux avant-corps du côté de la grande route, et sur la même ligne que la partie de la construction comprise entre eux.

Chacune de ces ailes, sur la façade de ce même côté, a trois fenêtres, ce qui porte à quinze le nombre total des ouvertures sur cette façade ouest.

Sous ce rapport, la tradition serait dans le vrai lorsqu'elle dit que la ruine de Forien aurait empêché de terminer le Palais.

En effet, au lieu d'une toiture en ardoises, il devait être établi sur les deux ailes une terrasse en pierres de taille régnant sur toute leur longueur ; tout l'indique :

1° Du côté de la terrasse, ou du grand chemin, il existe un parapet au-dessus de la corniche, faisant entablement;

2° La charpente de la toiture, qui aurait dû être encastrée et scellée dans les murs, repose sur la corniche même, et laisse entre cette corniche et la toiture un vide qu'on a fermé avec une espèce de torchis, ce qui n'existe pas aux

deux avant-corps, ni à la partie des bâtiments compris entre eux ;

3° Enfin, sur les quatre faces des ailes, sont, au-dessous de l'entablement, des gargouilles qui étaient évidemment destinées à déverser les eaux pluviales des terrasses et qui n'auraient pas eu leur raison avec une toiture inclinée en ardoises.

D'autre part, les galeries formant terrasses qui devaient réunir les deux ailes habitables aux deux pavillons près la pièce d'eau n'ont été construites que d'un côté, côté nord ; de l'autre côté, au contraire, la galerie n'a jamais été commencée ; sur son emplacement diverses servitudes ont été élevées, et sont en désaccord complet avec les constructions qui sont en face, et qui ont été achevées. Cette différence entre les deux ailes est constatée par le jugement même d'adjudication de 1782.

On y lit :

« L'aile droite en entrant est distri-
» buée en plusieurs chambres hautes et
» basses servant pour les domestiques,
» buanderie, boulangerie, toits à volail-
» les, écuries, greniers à foins, corridor,
» cuisine, remise et terrasse pavée en

» pierres de taille, sur laquelle on va par
» la porte du corridor *haut*, et qui règne
» depuis les appartements jusqu'à la
» chapelle. »

Outre cette porte de communication, il existe deux fenêtres ouvrant sur cette galerie-terrasse. A l'aile gauche, où les constructions devraient être symétriques avec celles de l'aile droite, il n'est pas question de terrasse couverte ou non en pierres. Et cependant, il était évidemment dans l'intention du constructeur de l'y établir, puisqu'on a pratiqué à cette aile gauche, comme à l'autre aile, trois ouvertures qui devaient donner sur la terrasse projetée ; elles sont murées et très apparentes. Le jugement ajoute : « L'aile gauche aussi, en en-
» trant, est distribuée en plusieurs
» chambres, en une grande écurie, et
» grenier à foins au-dessus, en une ga-
» lerie à mettre du bois, autre écurie,
» étable à vaches, grange et serre. »

Ainsi, terrasses non construites, ni sur les ailes en façade ouest, ni sur les deux ailes de la cour du parterre nord et sud, pas de galerie-terrasse en symétrie à l'aile gauche. La tradition est donc dans le vrai lorsqu'elle dit que le Palais n'a jamais été terminé.

Faut-il l'attribuer à la ruine de Forien de la Roche-Esnard? C'est vraisemblable.

Les projets paraissent considérables, dès le début. A peine a-t-il acquis la terre du Palais, qu'il en résilie le bail et a des travaux à faire faire.

« Je suis fort aise, lui écrit dans sa lettre
» du 12 mars 1773 son cousin Thoreau
» de Saint-Juire, que vous ayez fait ré-
» silier le bail du Palais ; cela vous don-
» nera plus de facilités pour vos arran-
» gements. »

Quels sont ces arrangements?

Au moment où il reçoit cette lettre, 15 mars 1773, Forien faisait, avec un nommé Noïl, Auvergnat, un marché pour défricher, autour du Palais, des bois, taillis, brandes, ajoncs, etc., etc.

Puis, deux ans après, le 10 octobre 1775, il fait un nouveau marché avec le même individu pour creuser les immenses bassins (que nous avons appelés les douves) qui terminent les jardins potagers.

Pendant ces travaux, il faisait construire les deux ailes; il y imprime son cachet; il place dans la cheminée de la cuisine une grande plaque en fonte portant son écusson; or, cette cuisine est précisément celle sous la galerie-

terrasse sur laquelle s'ouvre le passage corridor dont parle le jugement d'adjudication. Comment supposer qu'il eût placé son écusson dans cette cheminée, s'il n'eût fait construire la cuisine, par conséquent la terrasse qui règne au-dessus, et l'aile à laquelle elle tient? C'est là un tout indivisible.

Non seulement la cuisine, mais aussi le corridor qui conduit de la cour des communs à la cuisine, à tout le sous-sol de l'aile droite et à l'escalier par lequel on monte à cette aile et au corps principal du logis par le vestibule, sont sous cette galerie-terrasse.

C'est ainsi que la tradition qui attribue la construction du Palais à Forien de la Roche-Esnard pourrait se concilier avec le millésime de 1701, et le non-achèvement des constructions à la ruine de Forien, puisque c'est en 1781 qu'il quitte la France, et qu'en 1782 ses biens sont vendus.

Les dépenses entraînées par les travaux du grand salon, par la construction des ailes du Palais, par l'établissement des bassins du parc et du bassin de la cour du parterre, ont été certainement très considérables. Voilà les causes multiples de la ruine de Forien. C'est sa

déconfiture qui le fait s'expatrier, et qui est cause de cette vente.

La gêne a dû précéder cette déconfiture et le déterminer à s'écarter du plan qu'il avait conçu pour l'agrandissement du Palais ; la pénurie d'argent l'a forcé de substituer une toiture en ardoises sur les deux ailes de la façade, et une en tuiles sur le prolongement des sous-sol, cour du parterre, aux terrasses en pierres qu'il avait projetées et dont la construction aurait exigé un argent qu'il n'avait plus. Quant à la partie de la légende d'après laquelle des barils d'or se seraient convertis en barils de viles ferrailles, ne serait-il pas possible que Forien de la Roche-Esnard eût refait sa fortune aux colonies, et que, pour ne pas exciter, en l'envoyant en France, la cupidité des gens de mer, il eût fait la déclaration que la légende lui attribue, et que la substitution eût été opérée pendant le cours du voyage ?

Il est encore une tradition qu'il faut faire connaître : elle circule dans la commune de Fontaine-le-Comte.

On y prétend que le Palais de Croutelle aurait été construit avec les pierres provenant des ruines de l'ancienne abbaye de cette paroisse. Que les pierres

de cette abbaye, autrefois grande et riche, aient servi à bâtir plusieurs maisons des environs, c'est indubitable ; mais qu'elles aient été employées à la construction du Palais, ce n'est pas admissible.

Les raisons en sont nombreuses : détruite une première fois pendant la guerre de cent ans, 1337-1435, une seconde fois pendant les guerres religieuses (1575), l'abbaye de Fontaine-le-Comte s'est toujours relevée de ses ruines, mais chaque fois dans de plus petites dimensions, et avec un amoindrissement de ses revenus. C'est tout au plus si, dans le dernier siècle, elle pouvait faire vivre trois religieux, et elle était dans l'impuissance de pourvoir aux réparations de sa superbe église, et même au logement de son curé ; il fallut pour y subvenir qu'un arrêt du 7 septembre 1773 ordonnât que les nombreux matériaux provenant des ruines des bâtiments et de la mense conventuelle fussent vendus, et que le prix en fût déposé entre les mains d'un notaire qui ne pourrait s'en dessaisir que pour payer les ouvriers employés aux réparations.

Or, ces matériaux n'ont été vendus

que le 13 mai 1774, au prix de 5,400 livres, lorsque la construction du corps principal des bâtiments du Palais remonte à 1701.

Elles n'ont pas davantage servi à la construction des ailes, bien que cette construction ait eu lieu vers l'époque même de la vente des matériaux de l'abbaye (1773-1774). Les pierres qui y ont servi sont, en effet, identiquement de même nature que celles du corps principal de logis de 1701.

La commune de Fontaine-le-Comte n'en produit pas de semblables. Elles ont été tirées des carrières existant dans les terres du Palais qui en fournissent abondamment, et dont l'une d'elles, appartenant à M. Durand, est en exploitation. Telle est l'opinion des carriers du pays.

Légende.

Il est une légende qu'on ne saurait omettre, et qui peut intéresser : l'ancienne seigneurie du Palais de Croutelle

aurait été autrefois le théâtre d'un sinistre événement.

Le parc du Palais est limité à l'est par un chemin désigné dans les anciens titres, notamment dans le procès-verbal d'adjudication du 8 mai 1782, sous le nom de chemin de l'Aumônerie à Poitiers.

Ce chemin n'est plus connu aujourd'hui que sous le nom de la Ceppe aux Pendus (cépée). C'est ainsi qu'il est nommé dans un acte passé le 4 mars 1865, entre les héritiers de Mme Forien. Voici ce que rapporte la tradition au sujet de ce chemin :

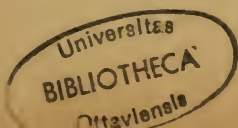
Sur le bord du chemin et la lisière d'un bois qui le longe, dépendant autrefois du palais et actuellement du domaine de l'Ecorcerie, il existe un chêne séculaire, d'une végétation luxuriante, étendant au loin son ombrage, et produisant des glands en abondance. Un jour, à une époque qu'on ne peut préciser, ce n'étaient plus des glands, c'étaient trois hommes, d'aucuns disent trois frères, qui étaient pendus à l'arbre par le cou.

Grande émotion, comme on le pense, dans le pays ! Elle fut telle que, depuis lors, les propriétaires ont respecté le chêne. Il n'est jamais plus ébranché.

Ces trois hommes ou ces trois frères ont-ils été pendus ou se sont-ils pendus eux-mêmes ? Quel en est le motif ? on l'ignore. Le souvenir s'en est perdu ; mais il reste encore le chêne qui brave les années : le chemin connu sous le nom de chemin de la Ceppe aux Pendus et la tradition sont conservés.

La tradition était déjà ancienne au commencement de ce siècle ; les vieillards actuels l'ont, dans leur enfance, reçue de leurs pères, qui la tenaient eux-mêmes de leurs prédécesseurs, et le nom de chemin de la Ceppe aux Pendus a prévalu sur celui de chemin de l'Aumônerie à Poitiers.

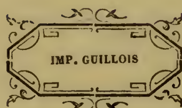
Poitiers. — Impr. gén. de l'Ouest. (Georges Guillois.)








U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 01 07 21 02 2



IMP. GUILLOIS